# CONSEIL MUNICIPAL Du Lundi 29 juin 2020

#### COMPTE RENDU

<u>Etaient présents</u>: Mesdames ANDRE, BENZERROUK, GIANNONE, JOLY, SAMSON et

**SMEECKAERT** 

Messieurs GODARD, LEDOUBLE, LEROY. D, LEROY.X, OURS

PRISBIL, SALOMON, YVANOFF.

Était Absente excusée : Mme Nicole CHABRE

Secrétaire de séance : Mme BENZERROUK

1. Approbation du Conseil Municipal du 5 juin 2020

Le Maire demande si le Compte Rendu du 5 juin 2020 appelle des réserves aux conseillers présents lors de ce Conseil Municipal.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 5 juin 2020 est approuvé à l'unanimité par les conseillers municipaux présents à ce Conseil.

2. <u>Désignation des délégués auprès de la Commission Locale d'Evaluation des Charges</u> transférées

Le Code Général des impôts dans son article 1609 nonies C, prévoit une commission locale des charges transférées entre l'EPCI et les communes membres

La demande de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant à cette commission.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité :

Titulaire: Mme Myriam BENZERROUK BENBIA

Suppléant: Mme Rose-Marie GIANNONE

3. <u>Désignation des membres auprès de la Commission Communale des Impôts Directs</u>

A la suite des opérations électorales du 15 mars 2020, il convient de proposer la candidature de 24 contribuables à la direction des services fiscaux qui retiendra 6 titulaires et 6 suppléants. Le Conseil municipal désigne à l'unanimité :

## 12 titulaires:

- Rose - Marie GIANNONE

Solène SAMSONElvis LEDOUBLELaëtitia ANDRE

- Daniel LEROY

- Nathalie SMEECKAERT

- Pascal PRATTICO

- Bernard HANNEBICQUE

- Éric BONAMY

- Antoine THEMAR

- Gérard OURS PRISBIL

- Joël MIGET

## 12 Suppléants :

- Jean Louis SALOMON

- Myriam BENZERROUK

- Laurent YVANOFF

- Nicole CHABRE

- Erika JOLY

- Alexandre GODARD

- Xavier LEROY

- Patrick HAIN

-Nicole JUMELLE

- Philippe GERARD

- Gilles BONVALLET

- Jean-Jacques DEBRUYERE

### 4. Affectation du résultat 2019

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Après avoir approuvé le compte administratif 2019 ainsi que le compte de gestion du receveur 2019,

Le Maire propose l'affectation du résultat suivante :

Compte 001 : - 73 286.84 €
Compte 1068 : + 73 286.84 €
Compte 002 : + 431 247.85 €

L'affectation du résultat est approuvée à l'unanimité

### 5. Vote du taux des 2 taxes :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE d'augmenter de 3% les taux d'imposition pour l'année 2020 soit :

Taxe sur le foncier bâti : 8.70 %
Taxe sur le foncier non bâti : 37.39 %

### 6. Budget Primitif 2020:

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOPTE par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement, le Budget Primitif

de l'exercice 2020 équilibré comme suit :

En section de fonctionnement :

Recettes 749 358.85 €
 Dépenses 749 358.85 €

En section d'investissement :

Recettes 729 936.84 €
 Dépenses 729 936.84 €

### **QUESTIONS DIVERSES:**

- Demande par des habitants du chemin de Vétheuil d'étudier des mesures de ralentissement
- Préparation des jardins partagés
- Etude de modification de l'emplacement de l'arrêt de bus du collège « rue des carterons »
- Demande du Maire au Conseil municipal concernant l'affectation du terrain communal G979 :
  - 1. Soit Convention de mise à disposition du terrain à un habitant riverain
  - 2. Soit projet de la commune sur ce terrain

Le Conseil Municipal souhaite garder ce terrain pour du maraichage ou des jardins communaux.

- Le Conseil Municipal décide de mettre à disposition de toutes les associations communales la salle des fêtes S. LANGLOIS pour l'année 2020-2021.

Fait le 03/07/2020,

Le Maire, Gérard OURS PRISBIL